

LA MOTO EST UNE SOLUTION  
PAS UNE POLLUTION !

Ma Ville

CLUB PRIVE

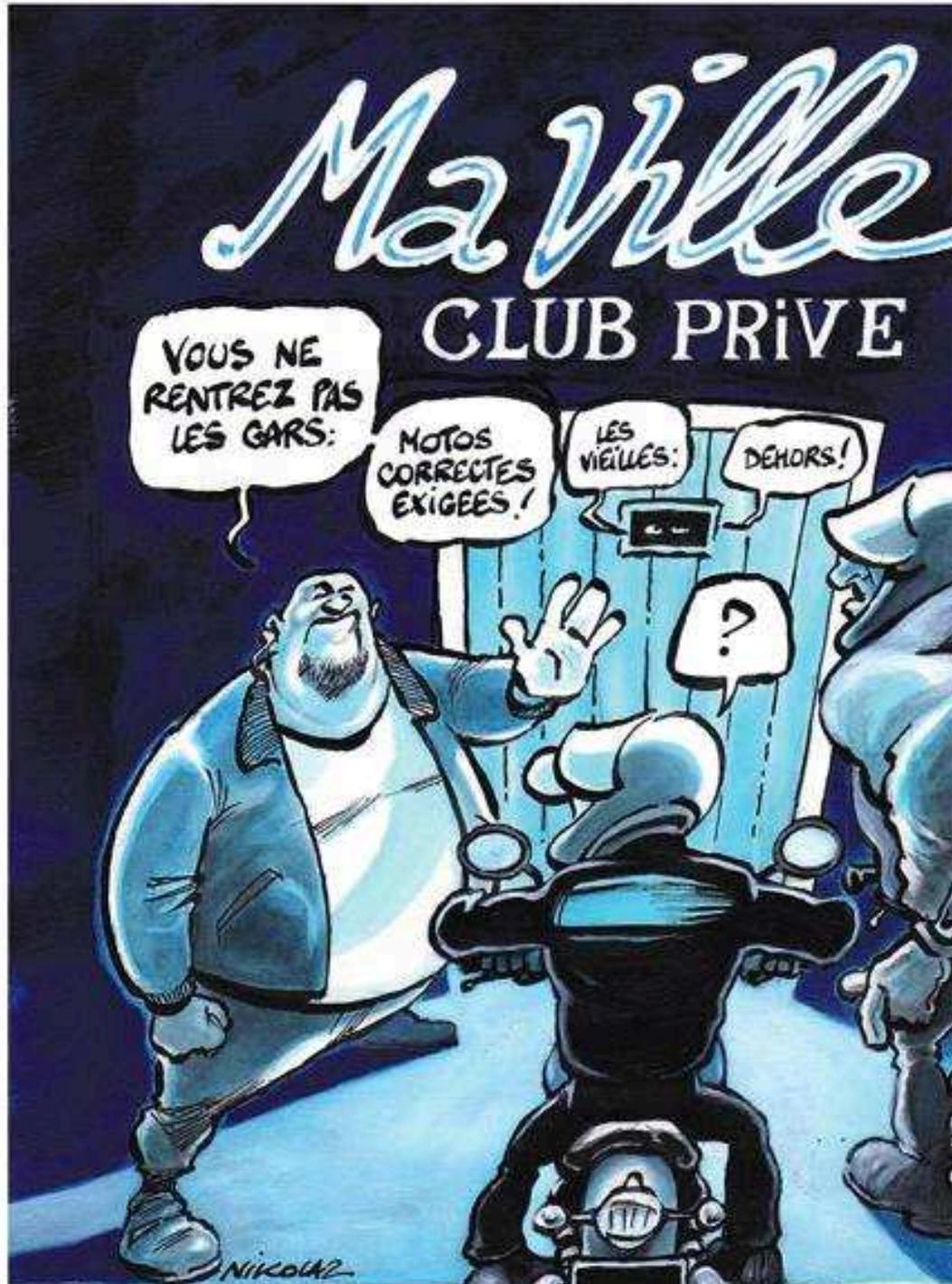
VOUS NE  
RENTREZ PAS  
LES GARS:

MOTOS  
CORRECTES  
EXIGEES !

LES  
VIEILLES:

DEHORS!

?



APPEL A MAI  
10 OCT. 20

RDV 14H - Bars des expositions - Var

## Sécurité routière : Gants obligatoires et contrôle technique pour les deux-roues, mais pas que !



**Ce matin, le Premier Ministre Manuel Valls a annoncé en direct les nouvelles mesures de la sécurité routière avec pour objectif moins de 2 000 morts sur les routes de France en 2020, contre 3 384 en 2014...**

Lors de sa prise de parole ce matin, **Manuel Valls** s'est montré très ferme dans ses propos et souhaite "*tout mettre en oeuvre pour sauver des vies*" car "*les routes de France ne peuvent pas être un cimetière, nous ne pouvons pas laisser faire*". S'il souhaite ne "*jamais ralentir les efforts d'information et de répression*", il a aussi rappelé que les forces de l'ordre feront preuve de "*fermeté pour le respect des lois*"...

### **500 nouveaux radars d'ici 3 ans et plus de 10 000 "leurres"**

Mais si Manuel Valls souhaite faire passer le **nombre de morts sur les routes de France sous la barre des 2 000 personnes d'ici 2020**, cela passe forcément par l'application de nouvelles mesures. Ainsi, s'ils sont 4 200 aujourd'hui, **les radars passeront à 4 700 d'ici 2018**. Aussi, le Premier Ministre a annoncé que le parc de radars sera entièrement renouvelé dans les prochaines années afin d'y déployer des **radars de nouvelle génération** qui seront à même de détecter un franchissement ligne continue, dépassement par la droite ou encore un non-respect des distances de sécurité. Il a aussi annoncé que **10 000 leurres** (boîtes vides qui pourront occasionnellement être équipées de vrai système radar) seront installés dans les trois prochaines années. L'**utilisation des drones** sera aussi d'actualité afin de mieux analyser (et réprimander !) les conduites à risque.

### **Gants obligatoire pour les deux-roues !**

Du côté des utilisateurs de deux-roues motorisés, qui représentent **1/4 des morts** sur les routes de France, de nouvelles mesures seront bientôt mises en application. La première concerne la **mise en place du contrôle technique obligatoire** lors de la vente d'un deux-roues motorisé, comme c'est le cas pour les automobilistes depuis 1992. Aussi, et c'est une bonne nouvelle, les **gants sont maintenant obligatoires pour la pratique du deux-roues motorisé**. Il est important de souligné que depuis 1973, et l'obligation du port du casque, aucune mesure n'avait été prise pour mieux protéger les usagers de deux-roues ! Et enfin, si aujourd'hui, un motard de moins de 24 ans doit passer le permis A2 (35 kW) et attendre deux ans avant d'accéder au permis A (toutes cylindrées), ce **délai de deux ans deviendrait**

**obligatoire à tout âge.**